

# Timing/calendrier

- 17/12: Approbation de la Convention au Comité de l'assurance
- 18/12: Communication
- Dès le 18/12: Communications vers
  - ✓ Les psychologues / orthopédagogues cliniciens
  - ✓ Les médecins généralistes
  - ✓ Les réseaux
- Du 18/12 au 21/01/2019: Signature des contrats par les hôpitaux psychiatriques
- Jusqu'au 11/02/2019: Possibilité au 'psychologue / orthopédagogue clinicien' de s'inscrire
  - Vers les coordinations de réseau

# Timing/calendrier

- Du 11/02 au 28/02:
  - Finaliser la liste des psychologues/orthopédagogues cliniciens avec l'aide du SPF
    - Via la fonction 1
  - La liste est transférée au SPF - INAMI
    - Réalisation des démarches administratives
- Publication des premières listes officielles de 'psychologue / orthopédagogue' sur les sites web de chaque réseau
  - Liens sur le site web: [www.psy107.be](http://www.psy107.be)
- A partir du 01/03 et au plus tard le 01/04: les contrats avec le 'psychologue /orthopédagogue clinicien' seront rédigés
  - Et à partir du moment du contrat, le soin peut être facturé-fourni

# Timing/calendrier

- Dès le 02/01/2019: pour toutes questions

[Info-psy@health.fgov.be](mailto:Info-psy@health.fgov.be)